

CONSEILS DE QUARTIER

FICHE DE SYNTHÈSE

Dans son « Projet de loi relatif à la démocratie de proximité » le sénat aboutit à la conclusion suivante :

« La consultation des habitants dans les petites communes est souvent informelle et la création d'instances spécialisées distinctes du conseil municipal n'a guère de sens. La proximité des élus et de la population, leur diversité socioprofessionnelle et la faible étendue de la collectivité favorisent la représentation de tous les intérêts au conseil municipal ou offrent aux habitants la possibilité de contacter facilement les élus ».

Dans le cadre de la mise en place d'une démocratie participative promise par notre équipe lors des dernières élections, avec le souci de transparence qui accompagne toutes nos actions et bien que la création de tel conseils ne soit pas obligatoire dans des communes de moins de 20000 habitants, la municipalité de Lumiu a décidé de créer des conseils de quartiers, en vue d'associer la population aux décisions prises par leurs élus.

Le conseil de quartier est un lieu d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier et les projets d'aménagement et d'amélioration. Il s'occupe notamment des questions relevant de la politique de la commune.

Le conseil de quartier est force de proposition et peut ainsi soumettre des propositions au Conseil municipal, celui-ci prenant la décision de l'accepter ou non et de le redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu.

Les fonctions des conseils de quartier sont multiples. La première d'entre elles est de permettre aux habitants de s'exprimer librement sur les projets d'urbanisme et d'aménagement de leur quartier.

Elles consistent :

- à communiquer les résultats des décisions prises par le conseil municipal ;
- à jouer le rôle de forum, afin de faire émerger des avis, des propositions, des critiques à la suite des décisions prises par les élus ;
- à organiser le dialogue entre élus et habitants.

Parallèlement à leur mission de concertation, les conseils de quartiers peuvent organiser des activités d'animation, souvent en liaison avec les associations, en accord avec la commission des festivités et après consultation et approbation du conseil municipal.

Ils sont ainsi amenés à être en contact permanent avec la municipalité et à avoir une influence sur les décisions locales.

Sans remettre en cause le principe de libre administration des collectivités territoriales, les comités de quartier encouragent d'une manière plus volontariste la participation des habitants à la vie de la commune, offrent à ceux qui le souhaitent de nouveaux moyens pour contribuer en amont à la prise de décision au niveau local et, servent à la consolidation de la démocratie de proximité.

Composition des conseils de quartiers :

On trouve au sein des conseils de quartiers un élu municipal représentant le Maire, des personnalités représentatives, des associations et des habitants.

Chaque Conseil de quartier est constitué de 6 membres :

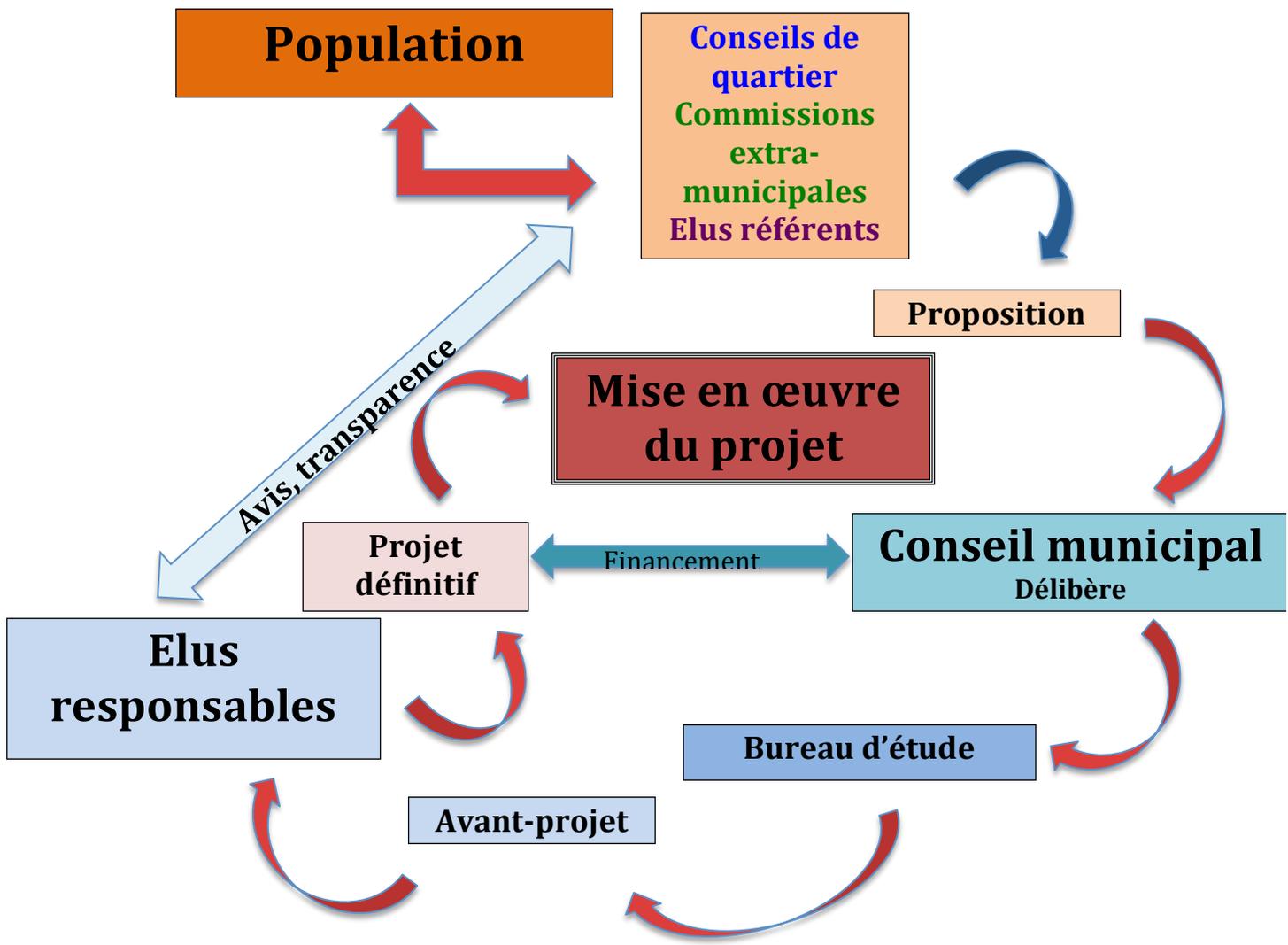
- 1 élu référent
- 5 habitants du quartier

Les membres sont désignés par le maire, après candidatures volontaires, suivant leurs intérêts, leurs implications dans la vie du quartier, leurs compétences dans les domaines d'action, projets d'aménagement et d'amélioration nécessaires à leur lieu de vie.

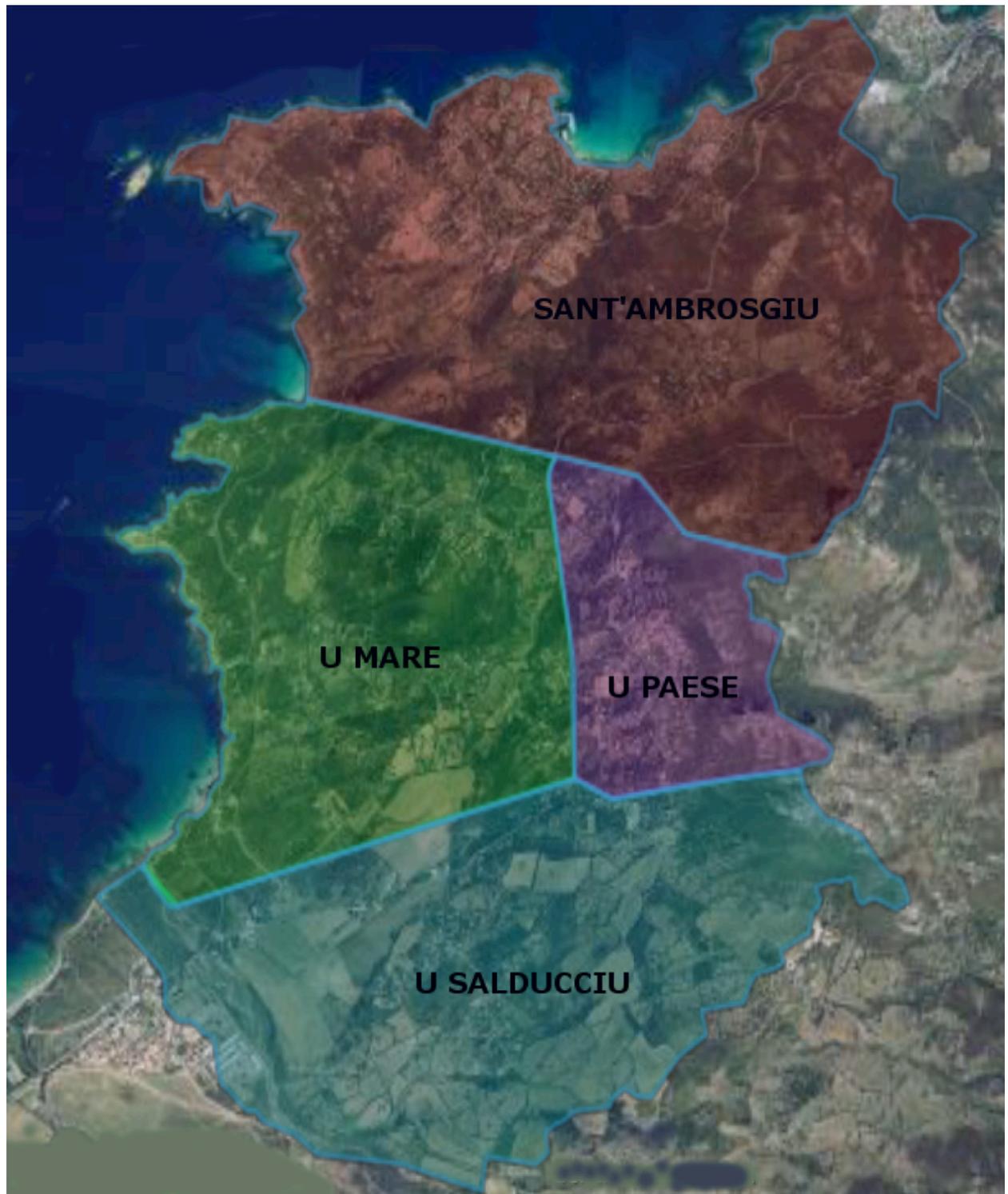
« **Les conseils de quartier qui rassemblent des hommes et des femmes** motivés par la vie de leur quartier et du Village dans le sens de l'intérêt général et du « **campà in seme - vivre ensemble** », ont pour vocation principale de favoriser la participation citoyenne.

Ils contribuent à harmoniser les réalisations communales et les besoins des quartiers. Ils visent à permettre l'expression des habitants sous forme d'interpellations, de questions et d'avis. Ils peuvent proposer des projets d'intérêt collectif et initier des actions d'amélioration du cadre de vie, en relation étroite avec les élus responsables du Village.

En fonction des besoins, des groupes de travail thématiques peuvent être créés de façon transversale à l'initiative des conseils de quartier ou de la municipalité. »



**Démocratie participative à Lumiu
Développement d'un projet**



Quartieri di Lumiu